

figuraient plus – les Bahamas, les îles Caïmans, le Liechtenstein et le Panama – et six autres juridictions y avaient été rajoutées – l'Égypte, le Guatemala, la Hongrie, l'Indonésie, le Myanmar et le Nigeria. Deux mois après, la Grenade et l'Ukraine ont été ajoutées à la liste des PTNC. Avec la publication du troisième rapport, en juin 2002, le GAFI en a retiré quatre : la Hongrie, Israël, le Liban et Saint-Christophe-et-Niévès.

La partialité de ces listes a été mise en cause. Par exemple, les trois partenaires de l'ALENA – les États-Unis, le Canada et le Mexique – ne respecteraient pas 11 des 28 recommandations du GAFI exigeant des actions spécifiques contre le blanchiment. Ainsi, les mailles pour être pris dans le filet du GAFI « sont plus ou moins serrées selon le pays considéré » ou « jeter l'opprobre sur des territoires, souvent petits et sans intérêt géostratégique, peut être une manière de se dédouaner facilement de ses propres faiblesses ». Par ailleurs, la mécanique même de l'évaluation n'est pas exemplaire : c'est la promulgation de lois antiblanchiment, plutôt que leur mise en œuvre, qui est valorisée par le GAFI. Et, en pratique, ce sont les gouvernements qui font rapport des résultats obtenus. À cela il faut ajouter, bien sûr, les pressions diplomatiques pour que certains pays et territoires ne soient pas mis à l'index : la France protégerait Monaco, le Royaume-Uni, Jersey et les îles Anglo-Normandes et le Conseil de coopération du Golfe, l'Arabie Saoudite, les Émirats arabes unis, Bahreïn, le Qatar et le Koweït.

Les listes noires du GAFI, axées sur la lutte antiblanchiment, sont en partie renforcées par celles de l'OCDE et du Forum de stabilité financière (FSF)<sup>33</sup>, qui ont des objectifs quelque peu différents. L'OCDE identifie les paradis fiscaux qui refusent de s'engager à mettre fin à leurs pratiques fiscales « dommageables » d'ici 2005. La dernière liste, publiée en avril 2002, en identifie huit : Andorre, les îles Marshall, le Liberia, le Liechtenstein, Monaco, Nauru, Samoa et Vanatau.

Le FSF a rendu publique, en mai 2000, une première liste regroupant 42 juridictions dont le contrôle du système bancaire était clairement déficient. Après les attentats terroristes à New York et à Washington, le FSF a décidé de se limiter à appuyer les évaluations du FMI, qui avait relancé son projet d'homologation et de surveillance des systèmes financiers nationaux<sup>34</sup>.

---

<sup>33</sup> Groupe de travail créé au sein du G7 en 1999.

<sup>34</sup> À ce propos, voir le compte rendu de la dernière réunion du Forum de stabilité financière, disponible en ligne ([www.fsforum.org/Press/P20020904.pdf](http://www.fsforum.org/Press/P20020904.pdf)), ainsi que la page du FMI sur les informations demandées aux gouvernements ([www.imf.org/external/np/rosc/rosc.asp](http://www.imf.org/external/np/rosc/rosc.asp)) - les deux hyperliens ont été consultés le 11 septembre 2002. Les experts du Bretton Wood Project ont durement critiqué le rôle du FMI en matière de